

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie et le 15 avril 2022 à 20h00 selon la convocation en date du 08 avril 2022, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER,
Mme Martine CARRILLO, étant secrétaire de séance.

Sont présent(e)s : M. Joël GARESTIER, Maire.

M. Philippe HENRY, M. Jean-Luc GARCIA, Adjoint.

Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Mme Martine CARRILLO, Adjointes.

M. Bernard GLANDUS, Mme Patricia CHABROUX VICENTE, M. Patrick SIMON, M. Stéphane GIRARD,

M. Sébastien PEAUDECERF, Mme Christelle DESMOULIN, Mme Isabelle COUTY, M. Jean-Philippe

NANEIX, Mme Emilie TALLET, M. André GAILLARD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, Conseillers

Municipaux.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Manu VERGER, Adjoint.

Mme Régine DE PAIVA, Adjointe, son pouvoir est donné à M. Jean-Luc GARCIA.

Mme Hélène TOUCAS, Conseillère Municipale, son pouvoir est donné à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

Mme Virginie BASSALER, Conseillère Municipale, son pouvoir est donné à Mme Martine CARRILLO.

M. Brice APPERT, Conseiller Municipal, son pouvoir est donné à M. Patrick SIMON.

M. Jérôme BARDEL, Conseiller Municipal, son pouvoir est donné à M. Joël GARESTIER.

M. Victor GRANDJACQUOT, Conseiller Municipal, son pouvoir est donné M. André GAILLARD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

AFFECTATION DU RESULTAT – ANNEE 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANT
Report Déficitaire N-1		Report Déficitaire N-1	
Report Excédentaire N-1	861.16	Report Excédentaire N-1	74 475.71
Dépenses de l'Exercice	395 136.29	Dépenses de l'Exercice	19 967.57
Recettes de l'Exercice	281 364.53	Recettes de l'Exercice	69 854.60
RESULTAT DE L'EXERCICE	-113 771.76	RESULTAT DE L'EXERCICE	49 887.03
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION <i>001 en Dépenses pour 2019 DI</i>	-112 910.60	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	124 362.74
RESTES A REALISER DEPENSES	0.00	AFFECTATION L'INVESTISSEMENT <i>Titre au 1068</i>	112 910.60
RESTES A REALISER RECETTES	0.00		
BESOIN DE FINANCEMENT	112 910.60	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0.00
		TOTAL A AFFECTER	112 910.60
PRELEVEMENT A EFFECTUER sur la section de Fonctionnement - 1068	112 910.60	REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002)	11 452.14

Article 1 :

- d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068) RI	112 910.60€
+ R.A.R	
2°) Reste sur excédent d'investissement pour 2020 Ligne 001 DI	112 910.60€
3°) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. Ligne 002 (report à nouveau créditeur) RF	11 452.14€

Article 2 :

Donne pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0



Fait à Saint-Just-le-Martel le 15 avril 2022

Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le 26 Avril 2022
Publiée le 26 Avril 2022